
info-DG/RH

A l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des tpg

6 avril 2016

Fonds de solidarité pour les pensionnés des tpg : une solution a été trouvée

Le point 1^E du protocole d'accord de décembre 2014 engageait l'entreprise à mettre en place, dès 2017, un fonds de solidarité en faveur de ses pensionnés. Les discussions menées ont permis aux parties signataires du protocole de s'accorder sur une solution qui permettra de continuer à soutenir nos anciens collègues à la retraite.

L'accord formalisé par un avenant au protocole d'accord a été signé par les parties engagées le 16 mars dernier et approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du lundi 4 avril 2016. Cet engagement vise à doter annuellement un fonds destiné à verser une contribution financière aux retraités pour la participation à leur cotisation d'assurance maladie et l'acquisition d'un abonnement de transports publics donnant accès au réseau tpg (et SMGN, tout comme notre badge). Pour rappel, la création de ce fonds fait suite à la suppression des avantages aux retraités imposée en 2014 par le Conseil d'Etat.

Cette dotation sera possible grâce à un effort consenti par le personnel actif. Elle se matérialisera par un effort de productivité de 2 minutes quotidiennes – soit 2 minutes de travail en plus des huit heures chaque jour. Concrètement, cet effort correspondant à près de 950'000 minutes annuelles travaillées sera demandé à l'ensemble du personnel actif : 450'000 minutes, valorisées à CHF 1.- la minute, seront destinées au fonds de solidarité. Le solde, soit 500'000 minutes, continuera à être dévolu aux activités propres des organisations syndicales ; une pratique, dans les faits, déjà appliquée par la grande majorité d'entre vous (pour la constitution des minutes syndicales) et qui sera, dès lors, élargie à l'ensemble du personnel.

Enfin, relevons que l'aboutissement de ces négociations porte le nombre de points du protocole d'accord traités à 5 sur 7, les 5 premiers points étant tous respectés par la direction :

1. Ne prononcer aucun licenciement lié au CP 2015-2018
2. Garantir les mécanismes salariaux statutaires
3. Maintenir pour 2015 les effectifs au niveau 2014 (valeurs 31.12)
4. Allouer en 2015 et 2016 un montant forfaitaire annuel aux retraités de CHF 700.-
5. Mettre en place pour 2017 un fonds de solidarité
6. Négocier un service minimum
7. Entreprendre des discussions relativement aux conditions de travail au sein du personnel de conduite

Ressources humaines

Fonds de solidarité pour les pensionnés des tpg : une solution a été trouvée

Page 2/2

Restent encore ouverts les points 6 et 7, qui sont en discussion et que l'entreprise a à cœur de finaliser au cours de ces prochaines semaines.

Nous profitons enfin de cette information pour remercier l'ensemble des acteurs qui ont œuvré pour trouver des solutions socio-économiques réalistes et pérennes pour le bien et de notre entreprise et de ses collaborateurs.



Denis Berdoz
Directeur général



Nicolas Charbonnier
Directeur des Ressources humaines